Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DES ETUDES

PROCES-VERBAL
de la vingt-deuxième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 10 novembre 2004, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

Confirmé le 15 décembre 2004

Procès-verbal de la vingt-deuxième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 10 novembre 2004, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

	PRÉSENT	ABSENT
PRÉSIDENT		
Dubé, Denis Doyen des études par intérim	X	
MEMBRES		
Beaufils, Alain Professeur Département des sciences administratives	X	
Benyahia, Ilham Professeure Département d'informatique et d'ingénierie	X	
Dallaire, François Chargé de cours Département d'études langagières	X	
Gagnon, Serge Professeur Département de travail social et des sciences sociales	X	
Lequin, Jacques-André Professeur Département de relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Professeure Département des sciences comptables	X	
Quirion, Jean Professeur Département d'études langagières		X
Sinclair, Francine Professeure Département des sciences de l'éducation	X	
OBSERVATEURS		
Beaudoin, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études	X	
Tessier, Pierre Directeur Service de la bibliothèque		X
INVITÉS		
Adi, Kamel Professeur Directeur du module de l'informatique	X	
André Régimbald Agent de recherche Décanat des études	X	
SECRÉTAIRE		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, monsieur Denis Dubé, doyen des études par intérim, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 33.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Francine Sinclair
appuyée par madame Ilham Benyahia
les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA VINGT ET UNIEME REUNION DE LA SCE
  2.1 Adoption
  2.2 Affaires en découlant
3 - POINTS D'INFORMATION ET QUESTIONS
4 - DOSSIER D'EVALUATION DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN INFORMATIQUE - 4202
5 - NOTATION
6 - PROCHAINE REUNION
7 - LEVEE DE L'ASSEMBLEE

2 - PROCES-VERBAL DE LA VINGT ET UNIEME REUNION DE LA SCE

2.1 Adoption

Au point 5 (page 5), enlever la suggestion «inviter les directeurs de département afin de les sensibiliser».

Sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin
appuyée par madame Madeleine Lussier

les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la vingt et unième réunion sous réserve de la correction apportée en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le président fait état des derniers développements relatifs aux point et dossiers suivants :

<u>Poste de doyen des études</u>
L'appel de candidatures visant à combler le poste de doyen des études n'a pas été relancé mais devrait l'être sous peu.

<u>Projet de programme de doctorat en sciences et technologies de l'information</u>
Des ajustements au dossier ont été effectués suite à des suggestions du siège social et le projet de programme sera transmis sous peu à la CREPUQ.

<u>Projet de programme de doctorat en sciences sociales appliquées</u>
L'analyse du projet a récemment été entamée par le Comité des programmes de la CREPUQ.

3 - POINTS D'INFORMATION ET QUESTIONS

<u>Offre de programmes en comptabilité et en gestion à Saint-Jérôme</u>
Un membre demande s'il y aura une offre de programmes en comptabilité et en gestion à Saint-Jérôme. Le président indique que les directions du CEGEP et de l'UQO ont actuellement des discussions pour l'offre de certains programmes mais les programmes des sciences comptables ne sont pas visés pour le moment.

Des membres soulignent qu'il faut demeurer vigilant dans le déploiement de l'offre de programmes hors campus afin de ne pas créer de pôles compétiteurs et d'ainsi diviser les clientèles. Le président précise que l'UQO estime que le développement des activités de l'Université à Saint-Jérôme pourrait prendre une ampleur significative et exige la mise en place d'un soutien conséquent.

4 - DOSSIER D'EVALUATION DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN INFORMATIQUE - 4202

Présentation
Le doyen des études par intérim sollicite l'avis des membres de la Sous-commission des études eu égard au dossier d'évaluation du programme de certificat en informatique.

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un Comité d'autoévaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme conformément à la *Politique d'évaluation des programmes à l'UQO*.

Le programme se veut une formation de perfectionnement pour les personnes ayant déjà certaines compétences en informatique. Si l'on considère le très faible nombre d'étudiants inscrits au programme, nous déduisons que le programme ne répond plus aux besoins actuels.

Commentaires des membres

D'entrée de jeu, certains membres déplorent le fait que le dossier se confine à une description narrative des résultats des enquêtes sans tenter d'en faire une analyse, de cerner les causes sous-jacentes à ce que l'on décrit. Le dossier présenté ne reflète donc pas une réflexion approfondie sur les problèmes rencontrés dans le programme.

Le directeur du module de l'informatique, monsieur Kamel Adi, et un agent de recherche du décanat des études, monsieur André Régimbald, se joignent à l'assemblée.

Le président fait part au directeur du module des premiers commentaires émis. Les membres adressent par la suite des demandes relativement aux points suivants :

Baisse de la clientèle

La très faible fréquentation du programme remet en question l'à-propos du maintien de l'offre de ce programme.

Au rapport on explique la baisse de clientèle essentiellement par la diminution de l'emploi dans le domaine. D'autres avenues auraient pu être investiguées :

- Besoins du milieu : une étude des besoins actuels des employeurs aurait vraisemblablement pu éclairer en bonne partie l'Université quant à certaines causes de diminution de la fréquentation du programme.

- Évolution de la discipline : le domaine de l'informatique, les besoins, les applications changent constamment et ce à un rythme très rapide. Un programme de perfectionnement peut-il satisfaire ces exigences ?

Admission

Y a-t-il un test ou une entrevue par laquelle on vérifie la pertinence et le niveau d'expérience tels que déclarés par le candidat ?

Contenu des cours et du programme

- Le certificat doit avoir un contenu très pratique ; comment s'assure-t-on que les cours, les laboratoires, les équipements contribuent effectivement à cet aspect ? Les descripteurs de cours ne devraient-ils pas indiquer de façon spécifique les aspects pratiques ?

- Les liens entre les cours du programme, leur cohérence pour l'atteinte des objectifs du programme ne sont pas manifestes.

- Le cours obligatoire INF4163 a un préalable (INF4033) qui ne figure pas au programme.

Implication des professeurs dans le programme

- Le dossier ne présente pas quels sont les cours donnés par des professeurs et ceux donnés par des chargés de cours, on ne peut apprécier l'implication des professeurs dans le programme.

- Des professeurs ont été retenus comme membres du Comité d'autoévaluation alors qu'ils n'enseignent pas dans le programme.

Positionnement du programme

- La comparaison avec d'autres programmes (de l'UQO ou d'autres universités) est insuffisante : p.ex. on ne discute pas des liens possibles entre ce certificat et celui en informatique de gestion de l'UQO ou encore avec le baccalauréat en informatique ; la comparaison avec d'autres universités ne comporte pas une présentation éclairante, notamment celle des objectifs des différents programmes.

Recommandations du rapport d'évaluation

- Les recommandations du Comité d'autoévaluation ne sont pas justifiées par les résultats des enquêtes. De plus elles veulent apporter une solution à un problème qui est lui-même mal défini.

-La mise en application de l'ensemble des recommandations engage des sommes importantes ; il y a lieu de se demander si la croissance de clientèle escomptée justifiera ces dépenses.

- Selon le rapport, ni le Comité d'autoévaluation ni le Conseil de module ne se sont prononcés sur les recommandations formulées par les experts ; dans le même ordre d'idées, des membres soulignent que le rapport ne rend à peu près pas compte des discussions du Comité d'autoévaluation tout au long du processus.

- La recommandation 2 relative aux objectifs du programme et qui vise à satisfaire deux types de clientèle n'est pas réalisable ; un programme ne peut à la fois être une formation initiale et une formation de perfectionnement. Les experts abondent d'ailleurs dans ce sens. Le développement d'un autre type de programme ne conviendrait-il pas mieux ?

Informations supplémentaires

Monsieur Adi, directeur du module de l'informatique récapitule brièvement les résultats de l'évaluation et indique que, quoique le programme ait une faible fréquentation, les sondages auprès des étudiants actuels montrent que ces derniers sont satisfaits du programme. Le problème identifié réside plutôt dans le fait que le programme se veut une formation de perfectionnement ce qui restreint beaucoup le bassin de candidats potentiels. Les programmes offerts dans d'autres universités sont soit des programmes d'initiation, soit des programmes de recyclage ce qui ouvre l'accès à un grand nombre de personnes. Le Comité d'autoévaluation a longuement discuté de ce qui pourrait être mis en place afin d'augmenter la fréquentation. La solution envisagée est d'enrichir l'offre de cours optionnels tout en mettant l'accent sur des domaines de pointe (spécialisations).

<u>Baisse de la clientèle</u>
- Besoins du milieu : l'étude des besoins du milieu a été prévue pour la préparation de la modification du programme plutôt que pour l'évaluation. Il est apparu plus pertinent que les avis des employeurs soient pris en compte pour la modification plutôt que pour l'évaluation.

- Évolution de la discipline : Il faut reconnaître que les besoins dans le domaine évoluent très rapidement. À cet égard, les descripteurs de cours doivent être suffisamment flexibles pour permettre aisément une mise à jour du contenu.

<u>Admission</u>
Il n'y a pas de test à l'admission. L'expérience du candidat est attestée par l'employeur.

<u>Contenu des cours et du programme</u>
- Aspect pratique : les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) de tous les cours du programme comporteront désormais une expérience minimale de travail.

- En général les objectifs des cours conviennent pour le programme.

<u>Implication des professeurs dans le programme</u>
Divers facteurs expliquent que les professeurs n'enseignent pas dans le programme de certificat : certains invoquent l'horaire des cours mais il y a surtout le fait que les professeurs privilégient l'enseignement au baccalauréat.

<u>Positionnement du programme</u>
- Baccalauréat en informatique de l'UQO : les cours de spécialisation du programme de certificat modifié pourront intéresser des bacheliers en informatique.

- Le programme de certificat en informatique de gestion ne s'adresse pas à la même clientèle, il est un perfectionnement pour des gestionnaires. Il n'y a donc pas vraiment de liens entre les deux.

<u>Recommandations du rapport d'évaluation</u>
- Recommandation 2 : devant le fait que les objectifs actuels du programme conviennent aux étudiants desservis (ce qui ressort de l'évaluation) mais que le programme demeure peu achalandé, le Comité d'autoévaluation propose de modifier les objectifs du programme et d'ouvrir sur deux types de formation. C'est le cheminement de l'étudiant qui serait alors adapté selon le type de formation requise : les étudiants en perfectionnement se verraient crédités les cours obligatoires par le biais de la reconnaissance d'acquis ; ceux en formation initiale devraient suivre les cinq cours obligatoires ainsi que les cours prévus à la spécialisation choisie.

Le président résume ce qui ressort des discussions en ce qui a trait aux besoins du milieu. Il ajoute qu'on doit questionner l'intérêt pour l'UQO de maintenir un tel programme visant le perfectionnement de personnes ayant des compétences préalables en informatique, et ce dans le contexte contemporain tenant compte de l'évolution récente du domaine.

Le président remercie le directeur du module de l'informatique de même que l'agent de recherche du décanat des études ; ceux-ci quittent l'assemblée.

Recommandations

Comme suite à leurs discussions les membres prévoient une série de recommandations à inclure à la résolution qu'ils adoptent :

DE CONFIRMER que le dossier d'évaluation satisfait les exigences de la *Politique d'évaluation des programmes de l'UQO.*

DE RETENIR, comme recommandation générale de la présente évaluation, la nécessité de procéder à une réorientation de ce programme.

DE NE PAS RETENIR les recommandations détaillées qui sont proposées au rapport d'évaluation compte tenu des travaux additionnels requis pour la réorientation de ce programme incluant une réflexion sur les besoins du milieu.

D'INVITER le Conseil de module de l'informatique à examiner la possibilité de modifier le programme afin que le programme de certificat en informatique ait désormais comme objectif général d'offrir une formation initiale universitaire en informatique et, en conséquence, délaisser le volet de perfectionnement destiné aux personnes ayant déjà des compétences en informatique.

DE RECOMMANDER la suspension des admissions aux programmes suivants à compter de l'hiver 2005 :

- programme court de premier cycle en bases de données - 0215;
- programme court de premier cycle en informatique des télécommunications - 0216;
- programme court de premier cycle en approche orientée objet – 0217.

DE RECOMMANDER la suspension des admissions au certificat en informatique (4202) à compter de l'automne 2005 et ce jusqu'à la finalisation des travaux requis par la réorientation de ce programme.

DE RECOMMANDER à la Commission des études de recevoir le dossier d'évaluation du programme de certificat en informatique – 4202 sous réserve des commentaires et recommandations de la Sous-commission des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Madeleine Lussier
appuyée par madame Francine Sinclair
la résolution 22-SCE-52 est adoptée à l'unanimité.

5 - NOTATION

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

6 - PROCHAINE REUNION

La Sous-commission des études se réunira à nouveau en décembre tel que prévu au calendrier annuel. Le projet de modification du programme de maîtrise en travail social devrait alors être déposé.

7 - LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Sur proposition de madame Madeleine Lussier
appuyée par madame Ilham Benyahia
les membres conviennent de lever la réunion à 12 h 10.

** Document original signé

_____ _____

Le président La secrétaire